



Ligne électrique sur terrains à bâtir

Par **gantier**, le **20/05/2008** à **08:02**

ma maison est alimentée électriquement par un câble souterrain passant dans un terrain appartenant à mon frère. Celui-ci vient de vendre ce terrain en 2 parcelles pour bâtir. On me demande de déplacer ma ligne électrique. Qui doit supporter les frais de ce déplacement ? Coût environ 3000 euros

Par **Thierry Nicolaidès**, le **20/05/2008** à **10:04**

Logiquement vous avez une servitude de passage. Celle-ci aurait dû être signalée par votre frère lors de la vente de son terrain.

C'est théoriquement soit à lui soit à l'acquéreur de supporter les frais de ce transfert.

Cordialement